



COMPTE RENDU
Rencontre régulière du
Comité de suivi avec le voisinage
Tenue le 12 décembre 2019

Compte rendu rédigé par



L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

MONTRÉAL - QUÉBEC - ROUYN-NORANDA -
SHERBROOKE - SAGUENAY

Table des matières

1	Mot de bienvenue.....	1
2	Approbation de l'ordre du jour.....	1
3	Actions de suivi.....	1
4	Implications communautaires et partenariats.....	7
5	Présentation thématique sur les émissions de gaz à effet de serre	11
6	Point statutaire : suivi des projets	22
7	Point statutaire : suivi des plaintes	25
8	Varia.....	28
9	Tour de table	29
10	Prochaine rencontre	30
11	Actions de suivi.....	30

Liste des annexes

- Annexe 1** Liste des présences
- Annexe 2** Ordre du jour
- Annexe 3** Présentation PowerPoint

1 MOT DE BIENVENUE

M. Louis-Philippe Péroquin, directeur des communications chez ArcelorMittal, souhaite la bienvenue à tous et à toutes.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

2 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Craft présente l'ordre du jour pour son adoption.

Les commentaires suivants sont ensuite formulés :

Question ou commentaire	Réponse par ArcelorMittal
<i>J'aimerais qu'on ajoute un point sur notre implication, de façon générale, en tant que membres. Comme Comité, nous voulons avoir de l'information sur l'avancement des différents points soulevés aux rencontres.</i>	M. Craft souligne que le point 6 de l'ordre du jour sera l'occasion d'aborder cette question.
<i>Pour ma part, j'aimerais que nous parlions de l'heure de la rencontre.</i>	

Ces ajouts effectués, l'ordre du jour est adopté. Il figure à l'annexe 2.

3 ACTIONS DE SUIVI

Relances auprès de membres absents

Mme Camille Montreuil, de Transfert Environnement et Société, indique que tel que convenu avec le Comité, des relances ont été effectuées auprès de quatre membres s'étant absents à quelques reprises depuis un an.

Lors de ces relances :

- L'un des membres citoyens a validé son intérêt à poursuivre son implication au Comité – il est d'ailleurs présent pour la rencontre.
- Une autre membre citoyenne n'a pas donné suite aux relances.
- Le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CREM) a confirmé son intérêt à siéger, tout en faisant part des défis de se déplacer pour chacune des rencontres.
- L'organisme Demain à cœur en est à évaluer s'ils procéderont à un changement de représentant au Comité.

M. Craft rappelle que ces relances ont été réalisées à titre consultatif, afin de valider l'intérêt et la disponibilité des membres.

Moyen de transport de la ferraille en provenance de Legault Métal et précisions sur les quantités recyclées

En réponse à des questions posées par le Comité lors de la rencontre précédente, M. Luc Chabot, directeur de l'environnement chez ArcelorMittal, indique que la ferraille recyclée par Legault Métal est acheminée à Contrecoeur par train (390 wagons en 2019) et par camion (430 camions). Cette source d'approvisionnement représente 50 000 tonnes de ferraille par année, soit 6 % des 800 000 tonnes reçues à Contrecoeur.

M. Péloquin rappelle que Legault Métal était déjà un fournisseur d'ArcelorMittal avant l'acquisition, ce qui permet d'avoir des données historiques sur les quantités reçues.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Question ou commentaire	Réponse par ArcelorMittal
<i>Avec l'acquisition, y a-t-il des chances que vous modifiez votre modèle d'approvisionnement?</i>	M. Chabot indique qu'ArcelorMittal espère augmenter le tonnage reçu et optimiser l'utilisation de wagons, qui est plus économique.
<i>Est-ce toujours de la ferraille recyclée?</i>	M. Chabot répond que oui et précise que la majorité provient des mines en Abitibi. M. Péloquin ajoute que l'acquisition a eu lieu notamment pour assurer un approvisionnement stable en ferraille (grâce à la présence des industries sur le territoire).
<i>Est-ce que la ferraille est un marché?</i>	M. Chabot répond que oui.

<p><i>Lors de la visite de site, au début de l'automne, vous avez mentionné des suivis en lien avec la radioactivité. Y a-t-il d'autres sources de contamination potentielles pour vos opérations?</i></p>	<p>M. Chabot répond que la radioactivité constitue la source de contamination potentielle qui requière le plus d'attention. Il existe d'autres éléments vérifiés, comme les bombonnes, notamment celles de propane, qui peuvent entraîner des explosions dommageables pour les équipements et dangereuses pour les employés. C'est pourquoi les bombonnes sont acheminées à des installations permettant d'en retirer toute substance susceptible de générer une explosion avant leur déchiquetage.</p> <p>Le cuivre constitue également une source de contamination potentielle, car il ne peut être retiré au moment de la fonte et doit se trouver en-deçà d'une concentration donnée pour obtenir certains grades d'acier.</p>
<p><i>L'industrie minière utilise beaucoup d'arsenic. Vous n'en retrouvez pas dans la ferraille?</i></p>	<p>M. Chabot répond que non</p>
<p><i>Qu'en est-il du liquide dans les transformateurs d'Hydro-Québec?</i></p>	<p>M. Chabot répond qu'il doit être vidé, tout comme les fluides dans les carcasses automobiles.</p>
<p><i>Dans les années 80, vous aviez des dépôts de BPC. Est-ce qu'ils y sont encore?</i></p>	<p>M. Chabot répond que non.</p>
<p><i>Depuis longtemps?</i></p>	<p>M. Chabot répond que oui : la réglementation prévoyait d'ailleurs une date d'échéance pour l'élimination des BPC, et ArcelorMittal a été la première industrie à mettre en place un plan d'action à la suite de l'incendie de St-Basile-le-Grand.</p> <p>En vertu de ce règlement, les seuls éléments encore permis sont les ballasts de lampes ainsi que les transformateurs si les concentrations de BPC sont en-deçà de la norme de 50 ppm.</p>

<i>D'où provenaient les BPC?</i>	M. Chabot répond qu'au départ, les BPC provenaient des transformateurs d'ArcelorMittal.
<i>Les BPC ne provenaient pas de transformateurs importés?</i>	M. Chabot répond que non, il s'agissait bien de ceux d'ArcelorMittal. Au moment d'en disposer, l'huile était retirée et traitée, mais un peu de contamination restait. Depuis, la majorité des transformateurs ont été changés, de sorte qu'ArcelorMittal n'a plus de rapport à faire à cet effet.
<i>Que faites-vous avec les huiles contaminées aux BPC?</i>	M. Chabot répond que si la concentration est en-deçà de la norme de 50 ppm, les huiles peuvent être brûlées dans des installations autorisées (ex. cimenterie). Sinon, elles doivent être étiquetées comme telles et acheminées à un centre de transfert.
<i>Si je ne me trompe pas, il y a un centre de transfert de liquides dangereux en face de vos installations?</i>	M. Chabot confirme que oui et précise qu'ArcelorMittal ne fait pas affaire avec ce centre.
<i>Sachant que quelques compagnies ici font aussi le recyclage de ferraille, est-ce qu'il y a une différence de ferraille d'avec celle de Legault Métal?</i>	M. Chabot répond qu'il n'y a pas de différence de ferraille. Avant cette acquisition, ArcelorMittal n'était pas présente dans le marché du recyclage de la ferraille, et achetait plutôt la ferraille déjà triée. Cette acquisition permet d'être présent en amont d'assurer un approvisionnement en ferraille.
<i>Il y a une opportunité maintenant, considérant l'empreinte environnementale des 1465 camions qui iront au site.</i>	M. Chabot rectifie : ArcelorMittal ne reçoit pas 1465 camions en provenance de Legault Métal, il s'agit plutôt de l'équivalent de camions reçus (trains convertis en camions).
<i>Est-ce que les installations pour le tri sont situées en Abitibi?</i>	M. Chabot répond que la ferraille est triée en Abitibi, puis vendue soit à ArcelorMittal, soit à d'autres acheteurs.

<i>Mais il y a une distance à parcourir.</i>	M. Péloquin explique que la quantité de ferraille disponible est moins importante qu'elle n'y paraît, et qu'une grande quantité de ce qui est ramassé par l'industrie en général est acheminée à l'étranger, là où il y a une demande. Il y a donc une certaine rareté dans l'est de l'Amérique du Nord.
<i>Est-ce préférable d'utiliser de la ferraille plutôt que du minerai brut?</i>	M. Chabot répond que l'empreinte environnementale de l'entreprise serait moins importante si elle s'approvisionnait exclusivement en ferraille, mais que le degré de pureté de celle-ci est insuffisant pour produire certains grades d'acier. Par ailleurs, des considérations économiques peuvent favoriser l'une ou l'autre.
<i>Sachant que votre minerai provient de la Côte-Nord, il est peut-être mieux d'utiliser de la ferraille, même si elle provient d'Abitibi?</i>	
<i>Est-ce que le minerai arrive en bateau? Comment ça se compare en termes de GES?</i>	M. Craft demande où serait acheminé le minerai s'il n'allait pas à Contrecoeur. M. Chabot répond que le minerai serait acheminé à Montréal, puis en Turquie, en Ontario ou en Chine.
<i>L'idée, c'est qu'il faut minimiser la distance de transport.</i>	M. Chabot rappelle que les 800 000 tonnes recyclées annuellement constituent un volume important : elles comprennent notamment de la ferraille du nord acheminée par bateau, la ferraille générée par les mines d'ArcelorMittal, ainsi que la ferraille déposée par les résidents et industriels.
<i>En termes de GES, est-ce qu'un moyen de transport est plus avantageux?</i>	M. Chabot indique que pour l'instant, cette donnée n'est pas comptabilisée, et que le moyen de transport est choisi selon des considérations économiques.

Modalités de la servitude pour la zone humide conservée (projet de route interne)

À la demande du Comité, M. Péloquin précise que le libellé exact de la servitude de la zone humide conservé est le suivant : *Servitude à des fins de Non-Construction et de Conservation*. Puis, il localise cette zone sur une carte, en spécifiant que cet emplacement a été choisi en raison de la présence d'un fossé à cet endroit.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Question ou commentaire	Réponse par ArcelorMittal
<i>Est-ce que le statut de conservation est transférable si une autre entreprise fait l'acquisition des installations?</i>	M. Chabot répond qu'il fera la vérification, mais qu'en principe, cette zone est préservée à jamais. M. Handfield, directeur général de la Ville de Contrecoeur, ajoute que la Ville devrait donner son accord pour une modification à la servitude, ayant elle aussi signé le document.
<i>Est-ce une servitude légale?</i>	M. Chabot confirme que oui, tout est notarié.

Photos du forage réalisé lors de la construction de la nouvelle route interne

M. Chabot présente des photos des travaux de relocalisation de la conduite d'Énergir.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Question ou commentaire	Réponse par ArcelorMittal
<i>Pendant que la conduite était dans les airs, est-ce que le gaz continuait à circuler?</i>	M. Chabot répond que non.
<i>L'ancien tuyau n'a pas été coupé?</i>	M. Chabot répond que oui, il l'a été.
<i>Quel est le diamètre de la conduite?</i>	M. Chabot répond que de mémoire, la conduite a un diamètre de 18 pouces. Il ajoute que le gaz y circule à haute pression.

4 IMPLICATIONS COMMUNAUTAIRES ET PARTENARIATS

Comme demandé par le Comité, M. Péloquin réalise une présentation sur les implications communautaires et les partenariats de l'entreprise, afin de préciser notamment les orientations de l'entreprise et les types d'organismes soutenus.

Il explique que :

- L'entreprise, au niveau mondial, a établi des critères globaux afin d'orienter les types de projets privilégiés, mais les divisions locales ont également une latitude à cet effet.
- Les deux champs principaux de commandites sont les suivants :
 - Éducation, avec un accent sur les sciences et le génie
 - Environnement
- Les demandes peuvent être soumises via un formulaire sur le site Internet de l'entreprise, et un comité de trois personnes se réunit toutes les 8 à 10 semaines afin d'analyser ces demandes en fonction de critères préétablis (précisés sur le site Internet).
- Les dons peuvent avoir lieu sous forme monétaire, mais aussi sous forme de bénévolat ou de matériel prêté, par exemple.

Finalement, M. Péloquin présente des exemples d'organismes et de projets soutenus, en soulignant que des vidéos ont été produites afin de présenter certains de ces partenariats. Elles sont accessibles sur la chaîne YouTube de l'entreprise, à l'adresse suivante :

https://www.youtube.com/channel/UC4qPxJTahj2DIHLS52_2NdQ

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Question ou commentaire	Réponse par ArcelorMittal
<i>Avez-vous défini un territoire couvert par le programme de dons et commandites?</i>	M. Péloquin indique que les retombées dans les communautés d'accueil sont un critère majeur pour l'évaluation des demandes, et que ce critère s'applique de façon proportionnelle à la taille des installations (Contrecoeur est en tête de liste).
<i>Avez-vous déjà un pourcentage attribué à chaque territoire?</i>	M. Péloquin répond que le seul critère porte sur les créneaux : 40 % des fonds doivent être attribués à des demandes liées à l'éducation, puisqu'il s'agit d'une cause que souhaite particulièrement appuyer l'entreprise.

<i>Est-ce que ces 40 % se font sous forme de dons ou de projets?</i>	M. Péloquin indique que ce soutien peut avoir plusieurs formes : bourses d'étude, soutien à des chaires universitaires, Exposciences, Défi génie inventif, ou commandites pour d'autres événements.
<i>L'agriculture n'est donc pas une cause de choix?</i>	M. Péloquin répond que l'agriculture n'est pas un secteur ciblé par l'entreprise, mais que les divisions locales ont une certaine latitude dans l'application des critères. Autrement dit, il est possible pour ArcelorMittal Produits longs Canada d'appuyer diverses causes, tant que la proportion de 40 % pour l'éducation est atteinte.
<i>C'est discrétionnaire?</i>	M. Péloquin répond que oui, à l'intérieur du cadre défini.
<i>Vous nous avez présenté le budget d'une seule année, mais est-ce que les années précédentes, vous dédiiez environ le même budget?</i>	M. Péloquin répond que oui. Le budget pour 2020 n'est pas encore attribué, mais il y a une stabilité d'une année à l'autre.
<i>Quelle est la proportion des fonds attribuée au secteur du l'environnement, qui est un axe principal?</i>	M. Péloquin répond qu'aucun critère n'est défini pour le secteur de l'environnement, même s'il s'agit d'un axe principal. Il suggère de vérifier le montant consenti et de présenter la donnée lors d'une prochaine rencontre.
<i>Avez-vous des exemples de projets soutenus dans le secteur de l'environnement?</i>	M. Péloquin indique que des exemples seront présentés dans les diapositives suivantes.
<i>Qu'arrive-t-il s'il vous reste des fonds au terme d'une année? Est-ce reporté à l'année suivante?</i>	M. Péloquin répond que l'ensemble des fonds doivent être dépensés à la fin de l'année.
<i>Vous avez donné 35 000 \$ pour le parc Barbe-Denys-De La Trinité. J'ai cherché ce parc, mais je ne l'ai pas trouvé.</i>	M. Handield, directeur général de la Ville de Contrecoeur, indique qu'il est localisé près du lac aux grenouilles.

<i>Il n'y a pas de signalisation? Est-il accessible?</i>	M. Handfield répond que oui, des sentiers sont aménagés, et il est possible d'accéder au parc à partir de la rue de Ormes et au bout de la rue Dansereau. L'aménagement du parc (sentiers, bancs, signalisation) est en cours et se poursuivra au printemps.
<i>Le parc est accessible par la rue Dansereau?</i>	M. Proulx indique que l'accès principal est sur la rue des Ormes.
<i>L'accès se fait à pied?</i>	M. Proulx confirme. M. Handfield indique qu'éventuellement, des aménagements seront prévus pour le stationnement, mais qu'il est déjà possible de se stationner dans la rue.
<i>Est-ce que vous donnez spécifiquement aux organismes qui fournissent des reçus d'impôts?</i>	M. Péloquin répond que ce n'est pas nécessairement le cas, mais que les organismes à but non lucratif (OBNL) sont favorisés.
<i>Sur les 200 à 300 demandes, combien sont acceptées?</i>	M. Péloquin indique qu'environ le quart des demandes sont acceptées. Beaucoup de demandes reçues sont non admissibles pour différentes raisons : montants exorbitants, projets non localisés dans les communautés où ArcelorMittal est implanté, etc.
<i>Est-ce que les bourses d'études s'adressent spécifiquement aux enfants des employés?</i>	Mme Raiche répond que non, et M. Péloquin précise que de tels programmes ont déjà existé, mais que cela n'est plus le cas.
<i>Est-ce que les bourses sont versées aux cégeps et aux universités, ou aux étudiants?</i>	M. Péloquin indique que les bourses sont données aux étudiants et non aux institutions d'enseignement.
<i>Si je comprends bien, l'an passé, vous avez versé quatre bourses au niveau universitaire et une bourse au cégep.</i>	M. Péloquin confirme. Mme Raiche ajoute que les bourses sont remises à des étudiants dans des secteurs reliés aux activités de l'entreprise.

<i>Le montant de 250 000 \$ de la campagne Centraide comprend-il les cotisations des employés?</i>	M. Péloquin confirme que oui, et précise qu'un employé sur deux cotise à cette campagne. Ce montant comprend également les cotisations des retraités et du syndicat, ainsi que le montant versé par l'entreprise.
<i>Sur les 250 000 \$ de la campagne Centraide, quelle est la contribution d'ArcelorMittal?</i>	M. Péloquin répond que ce montant est d'environ 70 000 \$ (mais peut fluctuer selon les années). Il explique qu'ArcelorMittal privilégie Centraide pour plusieurs raisons, notamment en raison de la réputation de l'organisme ainsi que de la pré-sélection que celui-ci effectue, qui simplifie le travail d'ArcelorMittal. Puis, il précise qu'en vertu de la politique, un organisme appuyé par Centraide ne peut recevoir, en parallèle, de commandites de la part d'ArcelorMittal (c'est le cas, par exemple, de la Colonie des grèves).
<i>Il y a eu la coupe Dodge, mon fils y a participé.</i>	M. Péloquin indique qu'il s'agit d'un bon exemple de façon dont la localisation est prise en compte dans le choix des causes : dans ce cas, ArcelorMittal a commandité l'événement puisqu'il se déroulait dans la région, mais ne l'aurait pas fait autrement.
<i>Est-ce que les demandes de bourses réalisées par les étudiants se font sur le site Internet d'ArcelorMittal?</i>	M. Péloquin répond que non, le processus est différent pour les bourses d'études, qui sont gérées par les institutions d'enseignement.
<i>Ce sont donc les universités qui les attribuent?</i>	M. Péloquin explique qu'ArcelorMittal verse les fonds, mais que ce sont les universités qui les attribuent, en fonction de critères et de processus qui peuvent varier (dans certains cas, par exemple, l'université procède à l'aide d'un jury). Il est aussi arrivé par le passé qu'ArcelorMittal participe au processus de décision.

5 PRÉSENTATION THÉMATIQUE SUR LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

À la suite d'une demande formulée par le Comité, M. Luc Chabot, directeur de l'environnement chez ArcelorMittal, réalise une présentation sur les émissions de gaz à effet de serre générées par les opérations d'ArcelorMittal et sur le fonctionnement de la bourse du carbone.

D'entrée de jeu, il est convenu que certains éléments de la présentation sont confidentiels, et qu'à ce titre, ils ne figureront pas au compte rendu :

- Certaines informations sur les projets potentiels de réduction des émissions, comme les coûts estimés et les échéanciers possibles
- Les données détaillées sur les émissions spécifiques de chacune des usines d'AMPLC et des autres installations d'ArcelorMittal dans le monde

Concernant les émissions d'ArcelorMittal Produits longs Canada (AMPLC), M. Chabot explique que :

- AMPLC est l'un des plus importants émetteurs de GES au Canada. Cela dit, grâce aux procédés utilisés et à l'utilisation d'hydroélectricité :
 - La division est parmi les moins polluantes d'ArcelorMittal au niveau mondial
 - Chaque tonne d'acier produite émet de 2 à 5 fois de GES que l'acier d'importation
 - Différents investissements en cours permettront une réduction de 40 000 tonnes par année (soit 4 % des émissions totales).
 - Diminution qui sera toutefois insuffisante pour atteindre les cibles fixées par le gouvernement (aucune solution ne semble viable dans le domaine de la sidérurgie à cet effet).
- Chez AMPLC, les émissions totales ont augmenté dans les dernières années :
 - Cela dit, les taux d'émissions pour chaque tonne d'acier ont connu une diminution.
 - La plus grande part de ces émissions sont attribuables à l'usine de réduction, dont la production a connu une augmentation.
 - La plus grande part des émissions de l'usine de réduction proviennent de procédés « chimiques, ou « fixes », sur lesquels il est beaucoup plus difficile d'intervenir.
- À la demande du ministère, AMPLC a évalué les différents projets qui pourraient être mis en place afin de diminuer davantage les émissions (au total, environ 22 000 tonnes additionnelles par année, soit 2 % des émissions totales).

Concernant le fonctionnement de la bourse du carbone, M. Chabot explique que :

- Le système est actuellement en période de transition, c'est-à-dire que les exigences de réduction augmentent avec les années.
- Un taux d'émission a été calculé pour chaque entreprise, basé sur des données historiques.

- Pour chaque phase de cette période de transition, des exigences de réduction ont été établies. Le gouvernement distingue les exigences associées aux procédés fixes (des procédés chimiques, sur lesquels il est difficile d'agir) et la combustion.
- Aux dates butoirs, les entreprises doivent s'assurer de détenir suffisamment de crédits pour couvrir ses émissions (en ayant acquis des crédits ou en ayant réduit leurs émissions)
 - Pour chaque unité de crédit manquante à cette date, l'entreprise est contrainte de débourser le triple du prix d'une unité de crédit.
- S'il n'est pas possible de réduire ces émissions, deux mécanismes sont possibles afin d'acquérir des crédits :
 - Enchères :
 - Le processus d'enchères se déroule en ligne quatre fois par année.
 - Les quantités de crédits disponibles sont déterminées par les gouvernements du Québec et de la Californie en fonction de leurs objectifs de réduction.
 - À compter de 2020, les prix de ces crédits devraient augmenter de façon plus importante, puisqu'il y aura un manque de crédits disponibles (en raison des exigences qui augmentent d'année en année).
 - Crédits compensatoires :
 - Les crédits sont rendus disponibles par des protocoles dans la règlementation, par exemple :
 - Récupération de gaz dans les mousse isolantes des réfrigérateurs
 - Captage du méthane par les lieux d'enfouissement sanitaires
 - Au Québec, peu de crédits compensatoires sont disponibles (seuls 5-6 protocoles différents existent et les sites d'enfouissement sont réglementés).
 - Des demandes ont été faites au gouvernement afin que des protocoles additionnels soient développés.
 - Les crédits compensatoires sont moins onéreux que les crédits vendus aux enchères, mais une entreprise ne peut acheter que jusqu'à 8 % de ses crédits de cette façon.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Question ou commentaire	Réponse par ArcelorMittal
<i>Quand vous dites que vous êtes l'entreprise générant le moins de gaz à effet de serre, est-ce en comparaison à l'industrie ou à ArcelorMittal?</i>	M. Chabot précise qu'il fait référence à ArcelorMittal (au niveau mondial).

<i>Pouvez-vous expliquer le procédé utilisé à l'usine de réduction?</i>	M. Chabot répond que l'usine de réduction utilise le gaz naturel qui est transformé en CO et H ₂ dans un réformeur. Les gaz réducteur (CO et H ₂) sont mis en contact avec les boulettes d'oxydes de fer (Fe ₂ O ₃) dans le four de réduction. Le CO se transforme en CO ₂ et le H ₂ en H ₂ O et le Fe ₂ O ₃ en Fe.
<i>Vous faites un craquage catalytique?</i>	M. Chabot répond qu'un reformeur est utilisé avec le four de réduction.
<i>Quel est le gaz qui sort à la fin?</i>	M. Chabot répond qu'il s'agit de vapeur d'eau et de CO ₂ .
<i>Quel est le pourcentage de CO₂?</i>	M. Chabot répond que cette donnée est mesurée en continu, mais qu'il ne l'a pas au moment de la rencontre.
<i>Parce que le CO₂ est plus néfaste.</i>	M. Chabot répond que le système comprend des boucles de recirculation à l'intérieur.
<i>Combien de mètres cube de gaz naturel sont brûlés par l'entreprise chaque année?</i>	M. Chabot répond qu'il n'a pas la donnée précise, et M. Craft ajoute qu'un suivi pourra être réalisé à cet effet.
<i>Est-ce que vous comparez aux usines des États-Unis?</i>	M. Chabot indique que la comparaison est réalisée par rapport à l'Ontario, aux États-Unis et ailleurs.
<i>Est-ce que les aciéries en Ontario fonctionnent encore au charbon?</i>	M. Chabot indique que les usines intégrées utilisent beaucoup de charbon pour réaliser la réduction du minerai.
<i>Quel est le procédé employé par Rio Tinto Fer et Titane?</i>	M. Chabot répond qu'il s'agit d'un procédé très différent.
<i>Si le système de la bourse de carbone se généralise à travers le monde, vous serez plus compétitifs.</i>	M. Chabot répond que la bourse du carbone sera abordée plus tard dans la présentation.

<i>Comment financez-vous vos projets de réduction des GES, est-ce à travers le Fonds vert?</i>	M. Chabot répond que des fonds ont été attribués par ArcelorMittal (au niveau corporatif), ainsi qu'à travers le Fonds vert. M. Péloquin ajoute que l'entreprise a également profité du programme de rabais électrique. M. Chabot précise que dans les pays ayant mis en place une bourse du carbone, différents fonds sont rendus disponibles pour financer les projets de réduction des GES.
<i>Est-ce que vos projets permettant de réduire les émissions de GES vous permettent également d'augmenter votre productivité?</i>	M. Chabot répond que c'est le cas pour le remplacement des fours de réchauffe.
<i>Comment vous comparez-vous à votre principal compétiteur aux États-Unis?</i>	M. Chabot estime que les émissions de ce compétiteur doivent avoisiner entre 1,1 et 1,5 tonnes de CO ₂ par tonne d'acier, sans compter l'utilisation de l'électricité (vs 0,7 tonnes de CO ₂ par tonne pour ArcelorMittal).
<i>La Chine n'est pas une référence.</i>	M. Chabot indique que le Canada importe de l'acier de la Chine, d'où l'intérêt de comparer les émissions respectives de GES. Les différents pays qui exportent au Canada n'ont aucune norme au niveau du carbone.
<i>Ce sont vos compétiteurs?</i>	M. Chabot répond que oui.
<i>Comment peuvent-ils être compétitifs?</i>	M. Chabot explique que l'acier d'importation est nécessaire dans une certaine mesure puisque certains produits ne sont pas fabriqués au Canada. Cela dit, les pays d'où l'acier est importé n'ont pas de normes au niveau du carbone, et souvent pas même de normes environnementales.
<i>Incluant les États-Unis?</i>	M. Chabot indique que la Californie constitue le seul État qui est membre de la bourse du carbone et qu'aucun acier n'y est produit.

<i>Vous dites que vous générez 0,7 tonnes de CO₂ par tonne d'acier. Existe-t-il une usine qui fait mieux?</i>	Concernant les aciéries qui utilisent du minerai, M. Chabot répond que non, pas à sa connaissance. Les aciéries qui utilisent principalement la ferraille comme matière première, quant à elles, génèrent moins de GES.
<i>Quel avantage cela vous procure-t-il face à la compétition?</i>	M. Chabot répond que pour l'instant, cela n'est pas significatif, mais ArcelorMittal espère que la situation changera. M. Péloquin ajoute qu'un mouvement s'amorce en ce sens, et qu'ArcelorMittal reçoit de plus en plus de demandes à cet effet, puisque les attentes des consommateurs changent. Ainsi, il est permis de croire que cela deviendra un critère distinctif.
<i>Avez-vous un centre de recherche pour améliorer vos technologies?</i>	M. Péloquin répond qu'ArcelorMittal opère 17 centres de recherche à travers le monde.
<i>Et au Québec?</i>	M. Chabot répond qu'il n'existe pas de tel centre à Contrecoeur, mais qu'une personne est attitrée. Un centre de recherche est implanté en Ontario. M. Péloquin précise que ces centres mènent plusieurs types de projets, incluant des projets environnementaux.
<i>À quelles installations s'applique la donnée de 0,7 tonnes de CO₂ / tonne d'acier?</i>	M. Chabot répond qu'il s'agit de la quantité de GES générée par les installations d'ArcelorMittal Produits longs Canada.
<i>Avez-vous des installations plus polluantes?</i>	M. Chabot répond que non : cette donnée représente le cumulatif de l'usine de réduction, du laminoir et de l'aciérie.

<i>Est-ce que la consommation de méthane est comptée?</i>	M. Chabot répond que oui, et explique que le bilan des émissions comprend également de nombreux autres éléments (bilan carbone, matières premières, extrants et sous-produits, etc.). Le bilan complet est vérifié par une tierce partie, puis, déposé au ministère. C'est ensuite sur la base de ce bilan que l'entreprise est facturée.
<i>Il y a donc un mécanisme de surveillance par rapport à la comptabilisation des émissions?</i>	M. Chabot répond que oui : d'ailleurs les firmes qui réalisent les audits pour les émissions de GES sont les mêmes que celles qui font les audits comptables, et celles-ci ont mentionné que les audits sont plus sévères au niveau des GES.
<i>Est-ce que vos centres de recherche évalueront la possibilité de faire fonctionner les fours de réchauffe à l'électricité?</i>	M. Chabot répond que cette transition se ferait au niveau des fabricants et que ceux-ci sont très peu nombreux. Ils n'auraient pas intérêt à développer cette technologie, puisqu'ailleurs dans le monde, opérer ces infrastructures à l'électricité coûterait des sommes très importantes.
<i>Sur le graphique précisant l'évolution de vos émissions à travers le temps, la ligne brune représente-t-elle l'usine de réduction?</i>	M. Chabot précise que la ligne brune représente la production à l'usine de réduction (et non pas les émissions). Les autres lignes du graphique illustrent l'évolution des émissions de GES. Il ajoute que le graphique vise à démontrer que l'augmentation des émissions totales est liée de près à l'augmentation de la production à l'usine de réduction (les deux courbes suivent la même évolution).
<i>Sur le graphique présenté, nous pouvons voir que les émissions totales n'augmentent pas aussi rapidement que celles de l'usine de réduction, ce n'est pas proportionnel.</i>	M. Chabot confirme (les émissions ont augmenté moins rapidement que la production).

<i>La réduction du taux d'émission de l'usine de réduction (émissions par tonne) n'est que de 5 %.</i>	M. Chabot confirme, mais explique que dans le cas de l'usine de réduction, 90 % des émissions proviennent de procédés fixes, de sorte qu'il n'est possible d'agir que sur le 10 % restant.
<i>L'usine de réduction est utilisée principalement pour le minerai?</i>	M. Chabot confirme que oui, l'usine de réduction sert uniquement pour le minerai, et non pour la ferraille.
<i>Il n'y a aucun minerai qui provient de l'extérieur du Québec?</i>	M. Péloquin répond qu'ArcelorMittal a déjà importé du minerai de l'extérieur du Québec, mais que cela n'a pas été le cas depuis 4 ou 5 ans.
<i>Cela doit aider le bilan.</i>	M. Chabot explique que le transport des matières premières n'est pas inclus dans ce bilan, seulement la production de l'acier.
<i>Les graphiques présentant une comparaison des émissions des différentes installations d'ArcelorMittal à travers le monde ne tiennent pas compte de la provenance de l'électricité?</i>	M. Chabot répond que oui, les données utilisées pour les graphiques en tiennent compte.
<i>Dans ce cas, les émissions des installations en Allemagne devraient dépasser celles du Québec.</i>	M. Chabot explique que les usines situées en Allemagne sont un peu plus performantes au niveau des émissions, mais que la performance globale, en tenant compte des sources de l'électricité, est très semblable.
<i>Je me serais attendu à une meilleure performance qu'en Allemagne.</i>	M. Chabot explique que l'électricité est moins utilisée au niveau de l'usine de réduction, de sorte que cela a moins d'impact sur le bilan des émissions.
<i>Est-ce que vous produisez parmi les produits les plus sophistiqués du marché?</i>	M. Chabot répond qu'ArcelorMittal produit notamment certains produits de grades élevés, mais pas uniquement.
<i>Est-ce dû au fait que la ferraille est mal triée?</i>	M. Chabot répond que oui, en partie, mais pas seulement : il existe différents types d'acier, dans lesquels les concentrations pour différents paramètres, comme le nickel et le manganèse, ne sont pas les mêmes.

<i>Et si la ferraille était mieux triée?</i>	M. Chabot indique qu'il existe différents grades de ferraille, avec des additifs qu'il serait complexe de retirer.
<i>Le tri constitue tout de même un important défi.</i>	M. Chabot compare le tri de la ferraille à celui du plastique : les différentes pièces contiennent de petites nuances au niveau de leur composition qui peuvent empêcher d'atteindre un grade donné.
<i>Avez-vous des détecteurs pour le tri de la matière?</i>	M. Chabot indique que les grades de ferraille sont divisés en environ 20 sortes différentes (en fonction de la densité, des impuretés, etc.), puisqu'il serait complexe de faire le tri après la fusion.
<i>Y a-t-il des cibles de réduction des émissions?</i>	M. Chabot répond que le ministère demande une réduction de 3,7 % par année. Les projets actuels ont permis une réduction de 4 % des émissions : il faudrait donc qu'ArcelorMittal effectue l'équivalent chaque année pour atteindre les cibles. Si celles-ci ne sont pas atteintes, ArcelorMittal doit acheter des crédits carbone.
<i>Les réductions sont-elles demandées à la tonne?</i>	M. Chabot confirme, et explique que chaque année, un rapport doit être produit afin de préciser la production et les émissions générées.
<i>Est-ce que vous payez des crédits carbone?</i>	M. Chabot répond que oui.
<i>De mémoire, vous avez déjà importé des boulettes avec une concentration plus importante de fer, est-ce bien le cas?</i>	M. Chabot confirme que oui : ces boulettes provenaient de Trinidad-et-Tobago, et le processus de réduction avait déjà été réalisé. Il serait toujours possible d'acheter ce minerai, mais cela produirait plus de GES, puisqu'il est produit ailleurs.
<i>Donc cela vous demanderait d'acheter plus de crédits carbone?</i>	M. Chabot répond que non. Ce serait donc probablement avantageux d'un point de vue économique, mais l'empreinte environnementale serait plus élevée.

<i>Le défi au niveau du CO₂ est mondial, et si la production ne se fait pas au Canada, elle se fera ailleurs. Il est préférable de payer des taxes ici, et potentiellement recevoir des fonds pour des projets environnementaux, que ce soit fait ailleurs.</i>	M. Chabot acquiesce.
<i>Si vos ingénieurs ont des idées pour réduire les émissions, il serait avantageux pour vous d'attendre pour développer les projets : les crédits n'ont pas de valeur actuellement, et ce sera plus payant dans quelques années.</i>	M. Chabot précise qu'ArcelorMittal n'a pas de surplus de crédits qu'elle pourrait conserver.
<i>Il est possible de conserver les crédits? Je croyais qu'ils devaient absolument être vendus.</i>	M. Chabot confirme.
<i>La dernière période de conformité, de 2024 à 2030, est en discussion. Est-ce pour vous ou pour l'ensemble de l'industrie?</i>	M. Chabot répond que cela concerne tous les émetteurs de plus de 25 000 tonnes de CO ₂ par année.
<i>Qu'arrivera-t-il si les réductions demandées de -3,7 % par an sont adoptées?</i>	M. Chabot indique que des décisions d'affaires seront alors à prendre.
<i>À quel moment la décision sera-t-elle prise?</i>	M. Chabot explique que les entreprises avaient jusqu'à la fin du mois de novembre pour donner leurs commentaires sur cette cible. Le tout est actuellement analysé, et une décision devrait être prise au printemps.
<i>La raison d'être de la réduction demandée est probablement d'atteindre leur cible de 37 % d'ici 2030.</i>	M. Chabot confirme.
<i>Si vous n'arrivez pas à réduire vos émissions de 3,7 %, devrez-vous acheter plus de crédits?</i>	M. Chabot confirme, et indique que des décisions d'affaires pourraient être prises pour faire face aux conséquences financières des réductions demandées (par exemple, importer les matières de Chine).
<i>Il faut que les réductions soient globales (et non pas dans un pays spécifique).</i>	
<i>Est-ce que le gouvernement est réceptif à ces arguments?</i>	M. Chabot indique qu'il l'espère.

<i>Y a-t-il des courtiers en crédits carbone?</i>	M. Chabot répond que oui.
<i>L'avantage de réduire dès maintenant vos émissions, c'est d'être bien positionnés au moment où celles-ci seront réglementées partout à travers le monde?</i>	M. Chabot explique qu'ArcelorMittal demande une réglementation globale ou alors, une taxe carbone à la frontière. Elle espère également qu'il y ait un crédit pour vendre aux États-Unis, puisqu'il n'y a pas de tarification du carbone dans ce pays.
<i>Si votre production est moins polluante et qu'elle est vendue à l'extérieur, est-ce que cela donne des crédits carbone?</i>	M. Chabot répond que non.
<i>Ce sont les demandes des clients d'avoir des produits plus écologiques qui vont véritablement avoir une influence.</i>	
<i>Serait-il envisageable d'avoir un protocole pour la production d'acier?</i>	M. Chabot indique que cela fait partie des demandes des pays d'Europe.
<i>On parle souvent de transition : ce que vous nous présentez en est véritablement une.</i>	M. Chabot explique qu'au Québec, cette transition a lieu depuis 2013, mais que ce n'est pas le cas pour la compétition.
<i>Dans les journaux de l'industrie, est-ce que la tarification du carbone est une thématique régulièrement abordée et expliquée?</i>	M. Chabot indique que cela l'est de plus en plus.
<i>C'est incontournable.</i>	M. Péloquin indique que ce l'est encore plus en Europe, puisqu'ils sont situés géographiquement plus près des pays qui n'ont pas de tarification du carbone, ce qui crée une pression. ArcelorMittal souhaite utiliser le modèle européen, mais il est difficile à faire adopter.
<i>Y a-t-il un parallèle à faire avec l'aluminium?</i>	M. Chabot répond que pour l'instant, Rio Tinto Alcan n'a pas acheté des crédits carbone.
<i>Est-ce que la Chine et le Mexique ont signé pour être intégrés au marché du carbone?</i>	M. Chabot répond que ces pays exportent de l'acier et qu'ils n'ont pas à acheter des crédits carbone pour l'instant.

<i>Vous envisagez opter pour la biométhanisation? Et pour produire de l'éthanol/du méthanol?</i>	M. Chabot explique que l'usine de réduction et les fours de réchauffe produisent du CO ₂ et qu'il pourrait en effet être possible de générer une réaction avec de l'hydrogène.
<i>Je suis chimiste, et c'est un rêve d'en arriver là. La captation du CO₂ est possible, cela dit.</i>	M. Chabot répond que les recherches actuelles visent à évaluer les débouchés possibles pour le CO ₂ . À l'heure actuelle, celui-ci est enfoui dans des puits profonds, qui n'existent pas au Québec (il faut donc aller aux États-Unis pour ce faire). Après la captation, il est possible de faire réagir le CO ₂ pour en faire autre chose, mais cela nécessite de l'hydrogène.
<i>Et de l'énergie.</i>	M. Chabot confirme que ce processus requiert énormément d'énergie.
<i>Il y a une usine d'hydrogène à Varennes.</i>	M. Chabot indique que des rencontres sont prévues à cet effet en 2020.
<i>Concernant le projet d'utilisation de l'hydrogène à l'usine de réduction, la réduction se ferait avec de l'hydrogène plutôt qu'avec du monoxyde de carbone?</i>	M. Chabot confirme que oui. Présentement, la réduction est effectuée à la fois avec de l'hydrogène et du monoxyde de carbone, à parts égales. L'hydrogène génère de la vapeur d'eau, de sorte que l'augmentation de son utilisation permettrait de réduire les émissions.
<i>Avec l'usine d'hydrogène à Varennes, qui est localisée à proximité, il y a un beau potentiel.</i>	M. Chabot précise que les quantités produites à Varennes ne seraient pas suffisantes et que plusieurs usines semblables seraient nécessaires pour assurer un approvisionnement suffisant.
<i>Si le projet pilote de production de DRI à partir d'hydrogène mené à Hambourg fonctionne, vous aurez accès à cette technologie.</i>	M. Chabot confirme que oui : les projets présentés sont menés par ArcelorMittal un peu partout à travers le monde.
<i>Les projets potentiels présentés sont toujours avantageux pour le Québec, grâce à l'hydroélectricité.</i>	M. Chabot confirme : le Québec est bien positionné avec son électricité propre et à prix avantageux. Cela dit, les projets proposés, s'ils étaient réalisés, le seraient à long terme.

Si j'étais M. Mittal, je trouverais intéressant, à long terme, de conserver les complexes du Québec.

6 POINT STATUTAIRE : SUIVI DES PROJETS

M. Chabot fait le suivi des quatre principaux projets d'investissement en cours pour améliorer la performance environnementale des installations :

- Remplacement du dépoussiéreur de la hotte de toit à Contrecoeur-Ouest (complété)
- Remplacement des fours de réchauffe à Contrecoeur-Est et Ouest (complété)
 - Le démarrage du four de réchauffe de Contrecoeur-Est a eu lieu le 26 novembre dernier, et l'inauguration interne aura lieu la semaine suivant la rencontre.
 - En somme, le projet aura été complété dans les échéanciers et budgets prévus.
- Construction d'une route reliant Contrecoeur-Est et Ouest (complété)
- Amélioration du système de gestion des poussières à Contrecoeur-Est (en cours)

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Question ou commentaire	Réponse par ArcelorMittal
<i>Lors de la visite, avons-nous vu le four de réchauffe avant le laminoir?</i>	M. Péloquin confirme.
<i>Dans le dernier compte rendu, il est inscrit que vous captez 98 % de toutes les poussières générées; ainsi, environ 700 tonnes se disperseraient chaque année.</i> <i>Avez-vous collecté des données avant et après les travaux, afin de valider la différence à l'extérieur de l'usine?</i>	M. Chabot répond que ce n'est pas encore le cas pour le nouveau système de gestion des poussières à Contrecoeur-Est, puisqu'il n'est pas encore en opération. Cela dit, des modélisations ont été réalisées pour estimer l'impact de ces investissements.

<p><i>Les investissements vous permettent également de réaliser des économies et des gains opérationnels. Pour notre part, notre intérêt est lié aux poussières générées.</i></p> <p><i>Avez-vous des données pour démontrer la différence faite par ces projets?</i></p>	<p>M. Chabot explique que les activités d'ArcelorMittal généreront toujours des poussières : l'objectif est donc d'en réduire la quantité.</p> <p>Pour ce qui est du nouveau dépoussiéreur de Contrecoeur-Ouest, une caractérisation a été réalisée en présence du ministère, mais les résultats ne sont pas encore disponibles.</p> <p>M. Craft demande s'il sera possible de présenter les résultats de cette étude lorsqu'ils seront disponibles, et M. Chabot confirme que oui. Ces résultats devraient être disponibles pour la rencontre du printemps.</p>
<p><i>J'ai une question en lien avec le compte rendu de la dernière rencontre. Lors de cette rencontre, j'avais posé une question concernant la quantité de poussière s'échappant dans l'environnement, et vous aviez parlé de 95 à 98 % des poussières, ce qui représente de 700 à 1750 tonnes.</i></p>	
<p><i>D'après mon calcul, les 700 tonnes sont basées sur le 98 %.</i></p>	<p>M. Chabot explique ce pourcentage est une estimation : les quantités à la sortie sont connues, grâce aux campagnes d'échantillonnage, mais pas celles à l'entrée.</p> <p>M. Craft souligne que l'ajustement sera apporté au compte rendu avant sa mise en ligne.</p>

<i>Quelle est l'ampleur du panache de poussières que vous ne récupérez pas?</i>	M. Chabot explique que des modélisations ont été réalisées dans le cadre de l'attestation d'assainissement, mais que le ministère n'a pas encore validé le tout. Pour en arriver à ces modélisations, un nombre très important de données sont à collecter. Lorsqu'il n'est pas possible de prendre les mesures nécessaires (certaines données sont difficiles à collecter), l'exigence consiste à se référer à un modèle comprenant des facteurs d'émissions fort conservateurs. Par exemple, ArcelorMittal a été la première entreprise à utiliser un drone pour réaliser certains échantillonnages, de sorte qu'il y a une incertitude à savoir si ces données seront acceptées par le ministère.
<i>Jusqu'où les poussières retombent-elles?</i>	M. Chabot explique que plus les particules sont grosses, plus elles retombent près de l'usine. Puis, il précise que les mesures prises seront les suivantes : les campagnes d'échantillonnages, la modélisation (vers la fin de l'année prochaine) et les mesures prises par drone.
<i>Est-ce que la modélisation permettra de faire une comparaison avant et après les investissements?</i>	M. Chabot répond que des estimations ont été réalisées en collaboration avec un consultant.
<i>Collecterez-vous des données par la suite?</i>	M. Chabot indique que des mesures seront prises aux ventilateurs tous les trois ans, et aux dépoussiéreurs à chaque année. Les mesures aux ventilateurs de toit de Contrecoeur-Ouest viennent tout juste d'être prises, et celles de Contrecoeur-Est le seront l'an prochain.
<i>Combien de ventilateurs y a-t-il au total?</i>	M. Chabot répond que l'aciérie de Contrecoeur-Est en comprend 29, tandis que l'aciérie de Contrecoeur-Ouest en comprend 4.

De mémoire, le projet de système de gestion des poussières permettra d'en fermer 6-7?

M. Chabot confirme, et précise que lorsque les raccordements auront été effectués, la hotte pourra être agrandie, puis, le dépoussiéreur sera ajouté.

7 POINT STATUTAIRE : SUIVI DES PLAINTES

M. Péloquin indique qu'une plainte a été formulée depuis la dernière rencontre et la localise sur une carte.

Il explique que cette plainte, liée à un bruit excessif perçu sur la rue Charron, a été acheminée à la Ville de Contrecoeur, qui s'est ensuite informée auprès d'ArcelorMittal à savoir si le bruit aurait pu provenir de ses installations. L'entreprise a ensuite précisé ne pas avoir effectué de travaux ayant pu causer un bruit hors de l'ordinaire. Après une relance réalisée par la Ville auprès de cette citoyenne, qui n'a pas donné suite, la plainte a été fermée.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Question ou commentaire	Réponse par ArcelorMittal
<i>Se pourrait-il que le bruit ait été causé par un automobiliste? Il s'agit d'une problématique vécue à Contrecoeur.</i>	M. Craft souligne que ce type de préoccupations peuvent être adressées au conseil municipal.
<i>En consultant les comptes rendus, on s'aperçoit qu'il y a plusieurs signalements provenant du même secteur, qui est localisé près du parc industriel. Je sais qu'il y a plusieurs industries à cet endroit, mais je ne crois pas qu'ils opèrent en soirée, à l'exception d'ArcelorMittal.</i>	M. Péloquin précise que le bruit ayant mené au signalement a été perçu en matinée.
<i>Personnellement, je connais des gens qui résident dans ce secteur et qui perçoivent du bruit. Il faut que cela cesse, que cela provienne des activités d'ArcelorMittal ou non.</i>	M. Craft souligne l'importance de formuler des signalements auprès d'ArcelorMittal afin de leur permettre d'identifier les éventuelles problématiques ainsi que les solutions associées.
<i>Je me questionne : du côté de la Ville, on dit qu'il n'y a pas eu non plus de travaux particuliers, mais il faut bien qu'il y ait une source de bruit et il faut que cela cesse. À chaque trimestre, il y a au moins un signalement qui a été formulé.</i>	

<i>À quel moment le signalement a-t-il été formulé, précisément?</i>	M. Péloquin indique que le signalement a été formulé le 29 octobre en matinée.
<i>La base, ce serait d'avoir l'information.</i>	Mme Raiche confirme et explique que c'est pour cette raison qu'ArcelorMittal a suggéré la création d'un comité regroupant les différents industriels de Contrecoeur.
<i>Il y a des soirs où il y a des pointes de bruit, et c'est parfois très intense – auparavant, je croyais que cela provenait des coulées. Je vais compiler le tout.</i>	
<i>Est-ce que les coulées fonctionnent 24 heures par jour?</i>	M. Péloquin confirme que oui.
<i>Est-ce que les coulées font du bruit?</i>	M. Péloquin confirme, mais indique que ce n'est peut-être pas la source du bruit perçu. Mme Raiche précise que les coulées de métal ont lieu chaque heure, et que, pour cette raison, elles ne devraient pas être la source des pointes de bruit.
<i>Serait-il possible de mettre à jour la vue aérienne où sont localisés les signalements? Depuis la photo, certaines forêts sont disparues.</i>	M. Péloquin confirme que oui.
<i>Vous pourriez développer une charte de questions plus détaillée pour aider les personnes qui veulent faire un signalement à donner du détail.</i>	Mme Raiche indique que c'est pour cette raison qu'à la suite de chaque signalement, une relance est effectuée pour obtenir plus de détails. M. Péloquin confirme qu'il est fondamental d'obtenir des détails sur les nuisances perçues pour pouvoir en identifier la source et intervenir.
<i>Je serais prêt à collecter des informations pour aider à comprendre la problématique.</i>	M. Craft rappelle qu'une présentation sur le bruit a été réalisée auprès du Comité et que des données sont donc disponibles. Il note que bruit reste une préoccupation.

<i>Je m'adresse à la Ville : est-ce que d'autres entreprises travaillent durant la nuit?</i>	M. Handfield, Mme Raiche et M. Péloquin énoncent plusieurs entreprises qui opèrent régulièrement ou occasionnellement de soir (Grantech, Sinagri, Harsco, etc.).
<i>Pour l'instant, c'est principalement ArcelorMittal qui est visé par les signalements, mais il y a peut-être d'autres industries qui devraient être visées.</i>	M. Handfield répond que oui, mais rappelle qu'il est difficile d'identifier la source des problématiques quand les signalements ne sont pas détaillés.
<i>Il faudrait donc qu'il y ait un questionnaire.</i>	
<i>Avez-vous un questionnaire systématique?</i>	M. Péloquin indique qu'il n'existe pas de questionnaire spécifique, mais que des précisions sont toujours demandées sur le type de bruit afin de le mettre en parallèle avec les opérations en cours à ce moment. Il souligne que plus les plaintes sont formulées rapidement, plus il est facile d'identifier la provenance du bruit et d'intervenir.
<i>Une question très importante à formuler serait la suivante : avez-vous eu des palpitations cardiaques lorsque le bruit a été perçu? Lorsque cela est le cas, cela signifie qu'il y a eu un dommage, et le cumulatif de ces dommages se répercute sur des crises cardiaques plus précoces. Les pouvoirs publics ont une responsabilité très importante à cet effet.</i>	
<i>Comme Comité, nous pourrions vous aider à identifier la source du bruit.</i>	
<i>J'enverrai des courriels si cela est pertinent.</i>	

8 VARIA

Cohabitation résidentielle-industrielle à Contrecoeur

M. François Handfield, directeur général de la Ville de Contrecoeur, indique que le Plan d'action en développement durable (PADD) de la Ville de Contrecoeur a été adopté. Celui-ci comprend 80 actions, dont certaines peuvent toucher les acteurs du milieu industriel, par exemple :

- Émissions atmosphériques des usines
- Pollution sonore
- Consommateur d'eau potable
- Diminution globale de l'empreinte écologique

Le PADD peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.ville.contrecoeur.qc.ca/services-aux-citoyens/plan-daction-en-developpement-durable/>

Puis, il revient sur la possibilité de créer un comité rassemblant la Ville et la trentaine d'industries présentes sur le territoire, afin de traiter des volets de l'environnement et de la sécurité civile, qui pourrait être mis en place sur le modèle des CMMI. Il réitère l'intention de la Ville de le créer, mais mentionne qu'aucun échéancier précis n'a été établi.

La question suivante est ensuite formulée :

Question ou commentaire	Réponse par ArcelorMittal
<i>Dans les médias, un article est paru sur le projet du Port dans lequel des écotoxicologues de l'UQAR mentionnaient les risques liés à la remise en circulation des sédiments lors du dragage. Est-ce que la Ville s'en préoccupe?</i>	M. Handfield réfère le membre à la deuxième série de questions de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.

Présence de gravier sur la route 132

Un membre du Comité explique que le 30 août dernier, la présence de gravier à une sortie de la route 132 a occasionné un bris du pare-brise de son véhicule, en plus de sembler problématique pour les cyclistes et les piétons. Il indique être retourné à cet endroit par la suite et avoir constaté à nouveau la problématique. En questionnant le chauffeur d'un camion semi-remorque à cette intersection, il a pu apprendre que celui-ci provenait d'ArcelorMittal. Des photos sont présentées en appui à son propos.

Des échanges ont lieu afin de localiser l'intersection en question, à la suite desquels l'équipe d'ArcelorMittal déduit qu'il s'agit de la sortie des camions de sous-traitants de l'usine de recyclage de ferraille en direction de Contrecoeur-Ouest.

M. Chabot indique qu'il n'était pas au courant de cette problématique, mais qu'il communiquera avec les personnes concernées, afin de mettre en place des mesures au besoin.

Heure des rencontres

À la suggestion d'un membre, il est convenu qu'à l'avenir, les rencontres débuteront à 18 h 45 plutôt qu'à 19 h, et ce, afin d'avoir un meilleur alignement avec les horaires de transport en commun.

9 TOUR DE TABLE

M. Craft invite les membres à partager leurs commentaires sur le déroulement de la rencontre et sur les thématiques abordées.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Question ou commentaire	Réponse par ArcelorMittal
<i>La présentation de ce soir concernant les émissions de GES était intéressante, mais comme Comité, nous aimerais davantage aborder des thèmes reliés aux nuisances dans le voisinage, c'est-à-dire ceux qui sont ressortis lors des premières rencontres publiques. Nous aimerais en savoir plus sur les actions concrètes qui sont posées pour réduire ces nuisances, afin que nous puissions constater que l'on avance dans la bonne direction.</i>	M. Craft souligne que la présentation sur les GES a été réalisée à la demande du Comité, et que la prochaine rencontre portera sur la gestion de l'eau.
<i>Je ne suis pas d'accord avec l'intervention précédente. Nous ne pourrons pas apporter de contribution si nous n'avons pas de compréhension globale de la situation. Ce soir, grâce à la présentation, j'ai enfin compris le fonctionnement de la bourse du carbone.</i>	
<i>Allons-nous parler de pollution thermique?</i>	M. Chabot indique qu'il pourra fournir des données sur la température de l'eau.
<i>C'est davantage l'évolution sur 30 ans qui m'intéresse, en lien avec la problématique du chenal, qui pourrait peut-être être dragué pour réduire le problème d'eau chaude.</i>	M. Chabot confirme que cela pourra être abordé, et rappelle qu'un autre membre avait formulé des propositions à ce sujet, sur lesquelles il pourra également effectuer un retour.
<i>Est-ce que les diapositives sur les GES sont toutes confidentielles?</i>	M. Craft valide auprès de M. Chabot que l'essentiel y sera, ce qu'il confirme.

10 PROCHAINE RENCONTRE

M. Péloquin remercie les membres pour leur participation, et souligne qu'un suivi sera réalisé en janvier pour des propositions de dates pour la prochaine rencontre.

Les points à l'ordre du jour ayant été traités, la rencontre s'est terminée vers 22 h 00.

Camille Montreuil
Rapporteuse de la réunion

11 ACTIONS DE SUIVI

Pendant la rencontre, l'équipe d'ArcelorMittal s'est engagée à :

- Vérifier si la servitude de conservation serait transférable advenant l'acquisition du complexe de Contrecoeur par une autre entreprise
- Préciser le pourcentage des dons et commandites de 2019 attribué à des projets environnementaux
- Préciser le pourcentage de CO₂ dans le procédé utilisé à l'usine de réduction
- Préciser la quantité de gaz naturel brûlé par l'entreprise chaque année
- Présenter les résultats des échantillonnages de la qualité de l'air réalisés en présence du ministère de l'Environnement, lorsqu'ils seront disponibles
- Mettre à jour la vue aérienne sur laquelle sont localisés les signalements reçus
- Mettre en place des mesures en réponse à la problématique de la présence de gravier sur la route 132, à la sortie des camions de l'usine de recyclage de ferraille
- À l'avenir, commencer les rencontres à 18 h 45 plutôt qu'à 19 h, afin de tenir compte des horaires de transport en commun
- Fournir des données sur l'évolution de la température de l'eau du fleuve

COMITÉ DE SUIVI AVEC LE VOISINAGE - ARCELORMITTAL CONTRECOEUR

Liste des membres à jour le 12 décembre 2019

Catégorie	Fonction ou organisme	Nom	Présent	Absent
Représentants du voisinage	Citoyen	Gilles Abella	X	
	Citoyen	Abdelkader Benhalima	X	
	Citoyen	Claude Dansereau	X	
	Citoyenne	Marie-Michèle Desrosiers		X
	Citoyenne	Sylvie Giard		X
	Citoyen	Serge Hébert		X
	Citoyen	Normand Simoneau		X
	Citoyen	Joseph Soltész	X	
Ville de Contrecoeur	Directeur général	François Handfield	X	
	Directeur des services techniques	Marc Proulx	X	
	Adjoint directeur des services	Karl Wayland (substitut)		X
Organisme communautaire	Demain à cœur	Bruno Joly		X
Organisme environnemental	CRE Montérégie	Richard Marois		X
		Ugo Forcier (substitut)		X
Organisme économique	Rues principales Contrecoeur	Julie-Anne Marceau		X
Organisme récrétouristique	Colonne des Grèves	Yves Beaulieu	X	
Organisme lié à l'enseignement et la recherche	CTTEI	Claude Maheux-Picard		X

ARCELORMITTAL PRODUITS LONGS CANADA :

M. Luc Chabot, directeur, Environnement
 M. Louis-Philippe Péloquin, directeur, Communications
 Mme Karine Raiche, spécialiste, Communications

TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ :

M. Alex Craft, animateur
 Mme Camille Montreuil, rapporteuse

COMITÉ DE SUIVI AVEC LE VOISINAGE

ArcelorMittal Produits longs Canada - Contrecœur

Centre multifonctionnel de Contrecœur

475, rue Chabot, Contrecœur

12 décembre 2019, 19 h

Ordre du jour (proposition)

1. Mot de bienvenue
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Actions de suivi
 - Relances auprès de membres absents
 - Moyen de transport de la ferraille en provenance de Legault Métal et précisions sur les quantités recyclées
 - Modalités de la servitude pour la zone humide conservée (projet de route interne)
 - Photos du forage réalisé lors de la construction de la nouvelle route interne
4. Implications communautaires et partenariats
5. Présentation thématique sur les émissions de gaz à effet de serre
 - a. Bilan des émissions d'ArcelorMittal
 - b. Explications sur le fonctionnement de la bourse du carbone
 - c. Implications de la bourse carbone pour ArcelorMittal
6. Point statutaire : suivi des projets
7. Point statutaire : suivi des plaintes
8. Varia
 - i. Cohabitation résidentielle-industrielle à Contrecœur
9. Tour de table
10. Prochaine rencontre



ArcelorMittal

Comité de suivi avec le voisinage d'ArcelorMittal

Rencontre régulière #5

12 décembre 2019



Déroulement proposé



ArcelorMittal

1. Accueil de nouveaux membres
2. Actions de suivi
3. Bilan des investissements communautaires
4. Présentation thématique – gaz à effet de serre
5. Point statutaire : suivi des projets
6. Point statutaire : suivi des plaintes
7. Varia
8. Tour de table
9. Prochaine rencontre

Actions de suivi



Suivis	État d'avancement
1 Relances auprès des membres absents	<ul style="list-style-type: none">• Relances téléphoniques et courriel réalisées auprès de 4 membres s'étant absenté à plusieurs reprises au cours de la dernière année

3

Actions de suivi



Suivis	État d'avancement
2 Moyen de transport de la ferraille en provenance de Legault Métal et précisions sur les quantités recyclées	<ul style="list-style-type: none">• Voir diapositives suivantes

4

Moyen de transport de la ferraille en provenance de Legault Métal et précisions sur les quantités recyclées



- Transport par wagon (390 wagons par année) et par camion (430 camions par année)
- Ferraille en provenance de Legault Métal : 50 000 tonnes de ferraille par année, soit 15 000TM par camion et 35 000TM par wagon
- Équivalent d'environ 1 465 camions de ferraille par année
- Représente environ 6 % de la ferraille recyclée à Contrecoeur sur les 800 000 TM

5

Actions de suivi

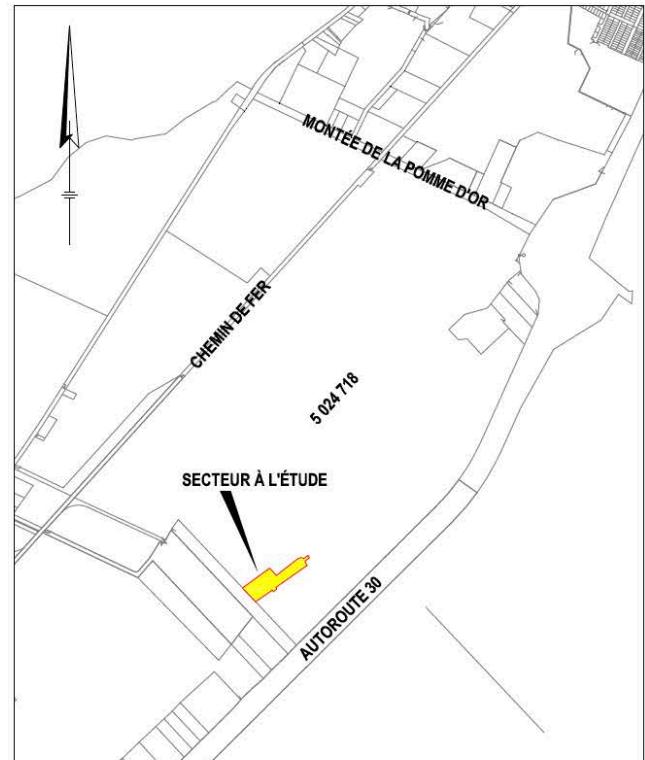


Suivis	État d'avancement
3 Modalités de la servitude pour la zone humide conservée (projet de route interne)	<ul style="list-style-type: none">• Libellé exact : Servitude à des fins de Non-Construction et de Conservation

6

Servitude de conservation – projet de route interne

- Libellé exact : Servitude à des fins de Non-Construction et de Conservation
- Effective à partir du 2 février 2017
- Superficie totale : 22 302 m²
- Signée par la haute direction locale de l'époque
- Aucune activité ne peut y être effectuée



Actions de suivi



Suivis	État d'avancement
4	<p>Photos du forage réalisé lors de la construction de la nouvelle route interne (relocalisation de la conduite de gaz)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Voir diapositives suivantes

Photos des forages



9

Implications communautaires et partenariats



- ArcelorMittal s'engage envers le développement durable dans ses communautés d'accueil, et cela passe notamment par une politique structurée de dons et commandites
- L'entreprise à l'échelle mondiale détermine des critères globaux visant à orienter les principaux champs d'action de la politique (types de projets privilégiés), en lien avec la mission de l'entreprise (transformer l'avenir)
- Les installations locales ont cependant une certaine latitude dans l'application des critères et le choix des projets soutenus

10

Implications communautaires et partenariats



- Champs principaux de commandite (majorité du financement) :
 - **Éducation**, avec un accent sur les sciences et le génie
 - **Environnement**
- Champs secondaires :
 - **Santé, sécurité et services sociaux** (surtout par l'entremise de la campagne Centraide annuelle)
 - **Sports et loisirs**
 - **Arts et culture**

Budget 2019 : 275 000 \$
 Budget 2020 : en cours de validation

11

Processus



- Les demandeurs soumettent leur proposition sur le site Web d'ArcelorMittal Produits longs Canada
- Un comité de 3 personnes se réunit à toutes les 8-10 semaines pour analyser les demandes en fonction des critères suivants :
 - Admissibilité et exclusions
 - Validité du projet : impact dans communauté d'accueil, champs d'intérêt visés, retombées, etc.
 - Budget
 - Redondance avec autres causes déjà soutenues
- Tous les critères sont indiqués sur le site Web
- Certains dons peuvent être faits en matériel ou en bénévolat

Présenter une demande de dons et commandites

Les demandes reçues seront traitées dans les 8 à 10 semaines suivant leur réception par le comité des dons et commandites.

Critères de dons

Pour être admissible à une contribution d'ArcelorMittal Produits longs Canada, un projet doit répondre aux critères suivants :

- Notre projet n'a pas d'impact négatif sur notre [politique de mise](#).
- Aucun des bénéficiaires dans l'une ou plusieurs des communautés où nous avons des installations.
- Le projet doit être en rapport avec nos intérêts sociaux.

Exclusions

Nous n'accueillons normalement pas les demandes de dons suivantes :

- Organisations religieuses
- Organisations politiques
- Partis politiques
- Associations de défense des droits humains, etc.
- Campagnes de préédication ou d'enseignement
- Parties politiques ou idéologiques

Pour présenter une demande de dons et commandites, veuillez bien compléter les champs ci-dessous.

Nous recevons plusieurs centaines de demandes par année

12

Exemples d'organismes soutenus



Contrecoeur	Type de don
Dynamiks de Contrecoeur	Commandite majeure du club (2 500 \$/an)
Culture C	Commandite de la programmation (5 000 \$/an)
Diableries de Contrecoeur	Commandite majeure du festival (10 000 \$/an)
Ville de Contrecoeur	Aménagement du Parc Barbe-Denys de la Trinité et Fêtes du 350e (35 000 \$) Marche de la Famille, Tournoi de golf de la Mairesse
Garde côtière auxiliaire Contrecoeur-Verchères	Achat de matériel pour les bateaux des patrouilles bénévoles (3 000 \$/an)
École des Cœurs-Vaillants	Dons de iPads pour apprentissage (2 500 \$) Dons pour la bibliothèque (achat livres et jeux)
FADOQ	Fêtes de fin d'année pour membres
Club d'échecs Le pion fringant	Cotisation
Centre d'action bénévole de Contrecoeur	Guignolées 2x an sur nos sites, dons de nourriture
Maison des jeunes de Contrecoeur	Achat de biscuits sourire
Club de course Les Contrecoureurs	Commandite Course des lumières
Jardin communautaire Les bonbons légumes	Achat d'un cabanon pour les jardiniers (3 000 \$)
ZIP des Seigneuries	Nettoyage de berges
Opération Nez Rouge	Soutien financier

13

Exemples d'organismes soutenus



14

Autres exemples



- Bourses d'étude annuelles au Cégep de Sorel-Tracy et dans 4 universités québécoises
- Campagne Centraide annuelle : +250 000 \$/an (cotisation des employés et retraités + don de l'employeur) répartis entre Centraide Richelieu-Yamaska et Centraide du Grand Montréal
- Commandites régionales :
- **Éducation** : Comités Poly-Fi et Pont d'acier Polytechnique, Défi Génie inventif ETS, Robotique Zone01 (compétition pan-canadienne de robotique), Animations scientifiques Prof Dino, etc.
- **Environnement** : Éco Héros, Chaire en écologie industrielle du CTTEI Sorel-Tracy, etc.
- **Projets spéciaux** : Coupe Dodge (thérapeutes / santé-sécurité), Noeudvembre (cancer de la prostate), etc.

15

Autres exemples



Robotique Zone01



Coupe Dodge



Polytechnique



Noeudvembre



Défi génie inventif ETS



Centraide

16

Vidéos disponibles sur Facebook et YouTube



Animations scientifiques Prof Dino
(Longueuil)



Éco Héros
(Contrecoeur, Sorel-Tracy, Longueuil, Fermont)

Liens diffusés sur demande

17

Implications communautaires et partenariats



- Commentaires sur le processus, les causes soutenues ou d'autres aspects du programme de dons et commandites?

18

Présentation thématique sur les GES



19

GES : la position relative de nos installations



Produits longs Canada utilise déjà une technologie de pointe qui minimise les GES par rapport au procédé conventionnel



Nos usines de réduction produisent **deux fois moins de GES** par tonne qu'un haut-fourneau



Nos aciéries sont celles qui génèrent le **moins de GES** chez ArcelorMittal dans le monde, grâce à nos technologies et à l'hydroélectricité du Québec

Il n'y pas de solution viable existante pour la sidérurgie pour réduire les GES au niveau visé pour 2030

4

%

Tous les projets actuellement existants représentent une réduction de l'ordre de **4 %** pour un coût de **105M\$** (soit en moyenne près de **2 200 \$/T CO₂ réduite**).

20

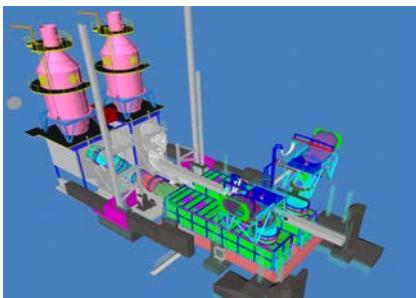
Des réductions de 40 000Tm CO₂ / an



Secteur d'activité	Type de projet	Émissions procédé	Émissions combustion	Coût total du projet	Tonnes de GES réduites par le projet	Coût de la tonne de GES réduite
Laminoir de Longueuil (2012)	Remplacement du four de réchauffe		28 000 T CO ₂ /an	30 M\$	±7 000	4285\$/T CO ₂ sur un an ou 214\$/T CO ₂ sur 20 ans
Laminoir de Contrecoeur-Ouest (Août 2019)	Remplacement du four de réchauffe		37 000 T CO ₂ /an	33 M\$	11 340	2910\$/T CO ₂ sur un an ou 145\$/T CO ₂ sur 20 ans
Laminoir à fil machine de Contrecoeur (Déc. 2019)	Remplacement du four de réchauffe		39 000 T CO ₂ /an	30 M\$	9 300	3226\$/T CO ₂ sur un an ou 161\$/T CO ₂ sur 20 ans
Usine de réduction de Contrecoeur (2018-2019)	Changement de catalyseur et modification des préchauffeurs	740 000 T CO ₂ /an	67 000 T CO ₂ /an	6 M\$	8 500	706\$/T CO ₂ sur un an ou 35\$/T CO ₂ sur 20 ans
Aciérie de Contrecoeur-Est (2019-2020)	Remplacement des systèmes d'injection et des brûleurs de fours à arc électrique	148 000 T CO ₂ /an	38 000 T CO ₂ /an	5,4 M\$	7 350	735\$/T CO ₂ sur un an ou 37\$/T CO ₂ sur 20 ans

21

Des réductions de 40 000Tm CO₂ / an



Chambre à combustion du dépoussiéreur de Contrecoeur-Est



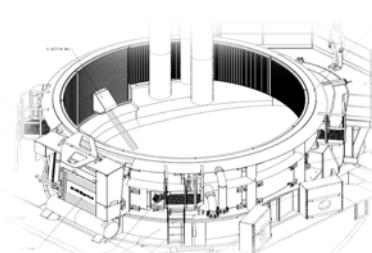
Route interne entre Contrecoeur Est et Ouest



Dépoussiéreur de la hotte de toit à Contrecoeur-Ouest



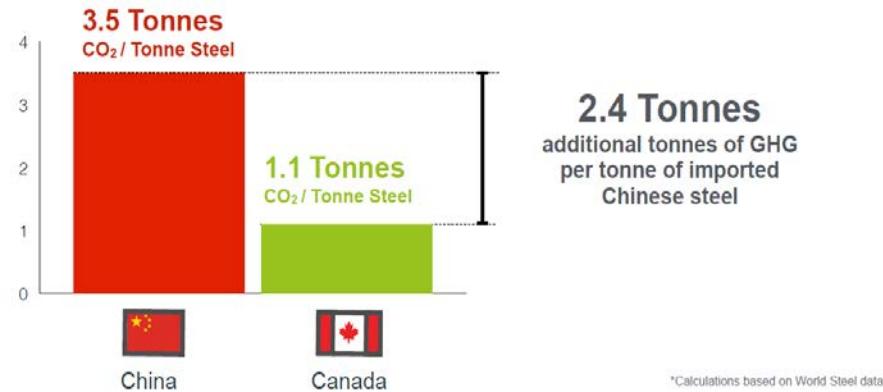
3 nouveaux fours de réchauffe : Contrecoeur Est-Ouest et Longueuil



Modernisation des 2 fournaises de fusion
Aciérie de Contrecoeur Est

22

Comparaison avec l'acier d'importation



Importations d'acier au Canada (2018) :

- INDE : 29 155 T
- CHINE : 603 185 T
- TURQUIE : 521 990 T
- CORÉE DU SUD : 387 280 T
- ÉTATS-UNIS : 4 781 910 T

23

En résumé

- Les émissions de GES : une problématique mondiale et non régionale
- ArcelorMittal Produits longs Canada est l'un des « grands émetteurs » de gaz à effet de serre au Québec ($\pm 1.2\text{MT CO}_2/\text{an}$)
 - Cela dit : chaque tonne d'acier produite chez nous émet de 2 à 5 fois moins de GES que l'acier importé
- Nous employons déjà les technologies les plus récentes et les moins énergivores : le procédé Midrex pour la réduction du minerai, les fours à arc électrique (hydroélectricité), les nouveaux fours de réchauffe de dernière technologie, etc.
- Nos projets réalisés vont nous permettre de réduire nos émissions d'environ **40 000TM/an**, ce qui représente un investissement de $\pm 105\text{M\$}$.



24

Projets de réduction potentiels



- Représentent une réduction potentielle de \pm 22 000 TM CO₂ \pm 2%
- 81,4 % des émissions proviennent de procédés fixes
- Devient presque impossible d'atteindre les cibles pour 2024-2030

Secteur d'activité	Type de projet	Émissions de procédé	Émission combustion	Coût total du projet	Tonnes de GES réduites par le projet	Coût la tonne de GES réduite
Aciérie Est	Préchauffeurs de poche (8)	-	18 500 T CO ₂ /an	6M\$	7 000 T CO ₂ /an	857\$/T CO ₂ sur 1 an ou 42.85\$/T sur 20 ans
Aciérie Ouest	Préchauffeurs de poche (4)	-	10 000 T CO ₂ /an	3M\$	3 500 T CO ₂ /an	857\$/T CO ₂ sur 1 an ou 42.85\$/T sur 20 ans
Laminoirs	Préchauffage des billettes	-	104 000 T CO ₂ /an	4M\$	5 000 T CO ₂ /an	800\$/T CO ₂ sur 1 an ou 40\$/T sur 20 ans
Tous les sites	Optimisation de système de chauffage	-	-	5M\$	3500T CO ₂ /an	1428\$/T CO ₂ sur 1 an ou 71,40\$/T sur 20 ans
Aciérie ouest	Remplacement des systèmes d'injection et des brûleurs du four à arc électrique	66 000 T CO ₂ /an	8 000 T CO ₂ /an	3M\$	3 000 T CO ₂ /an	1 000\$/TM CO ₂ sur un an ou 50\$/TM sur 20 ans

25

Le marché du carbone au Québec



- Le Québec fait partie de la Western Climate Initiative (WCI) avec la Californie
- Objectif du Québec : -20 % en 2020 par rapport à 1990 et 37,5 % pour 2030
- Réglementation en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013 (SPEDE) - Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre
- Emetteur > 25 000TM CO₂/an (up in possible si entre 10 et 25 000)
- Les industries ont des allocations gratuites basées sur l'historique 2007 - 2010
- Périodes de conformité
 - 2013 -2014 → 100% procédé, 80% combustion
 - 2015-2016-2017 → 100% procédé, 80% combustion - \pm 2%/an
 - 2018-2019-2020 → 100% procédé, 80% combustion - \pm 2%/an
 - 2021-2022-2023 → -0,5%/an procédé, -1,5%/an combustion
 - 2024-2030 → en discussion -3,7%/an
- Autres industries → taxe sur les carburants

26

Le marché du carbone au Québec



Processus de conformité (système CITSS)

- Acheter des crédits sur le marché du carbone - Enchères
- Acheter des crédits compensatoires
- Réduire ces émissions

Enchères

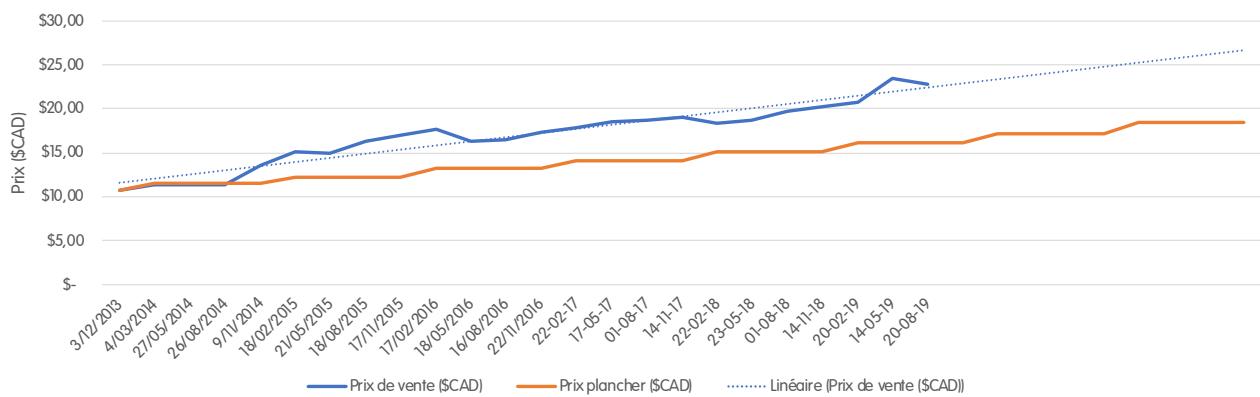
- 4 fois par année
- Quantité déterminé par le gouvernement du Québec et de la Californie
- Prix plancher : 10\$CAD en 2012 augmente de 5%/an + inflation converti dans la même devise

27

Le marché du carbone au Québec



ENCHÈRES



Crédits compensatoires

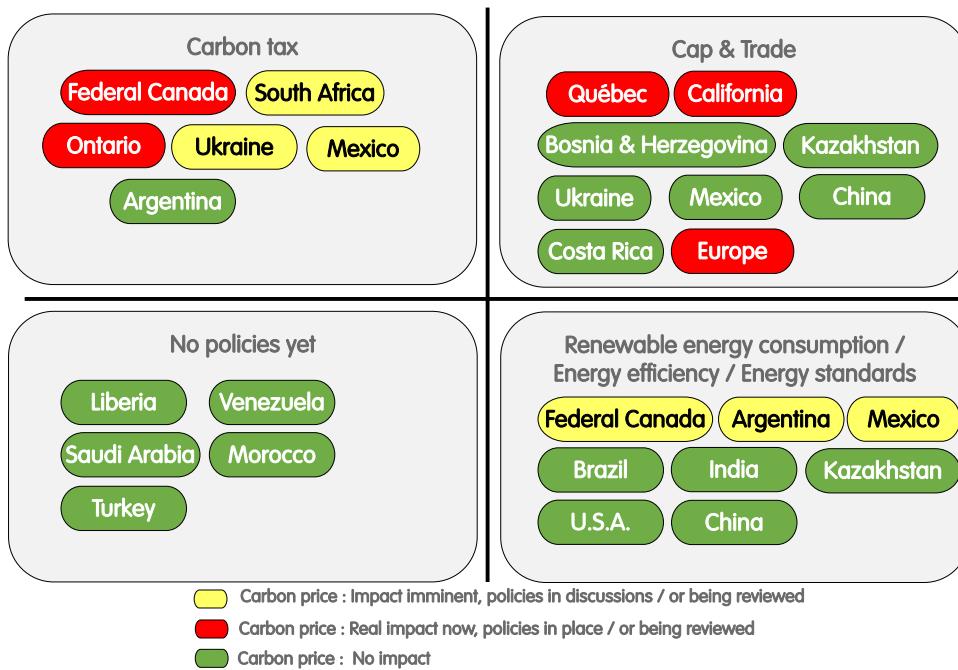
- Protocoles sont dans la réglementation
- Très peu au Québec
- Plus en important en Californie donc l'achat de crédits compensatoires = transfert d'argent aux USA

28

Portrait des différentes législations dans le monde en lien avec la tarification du carbone

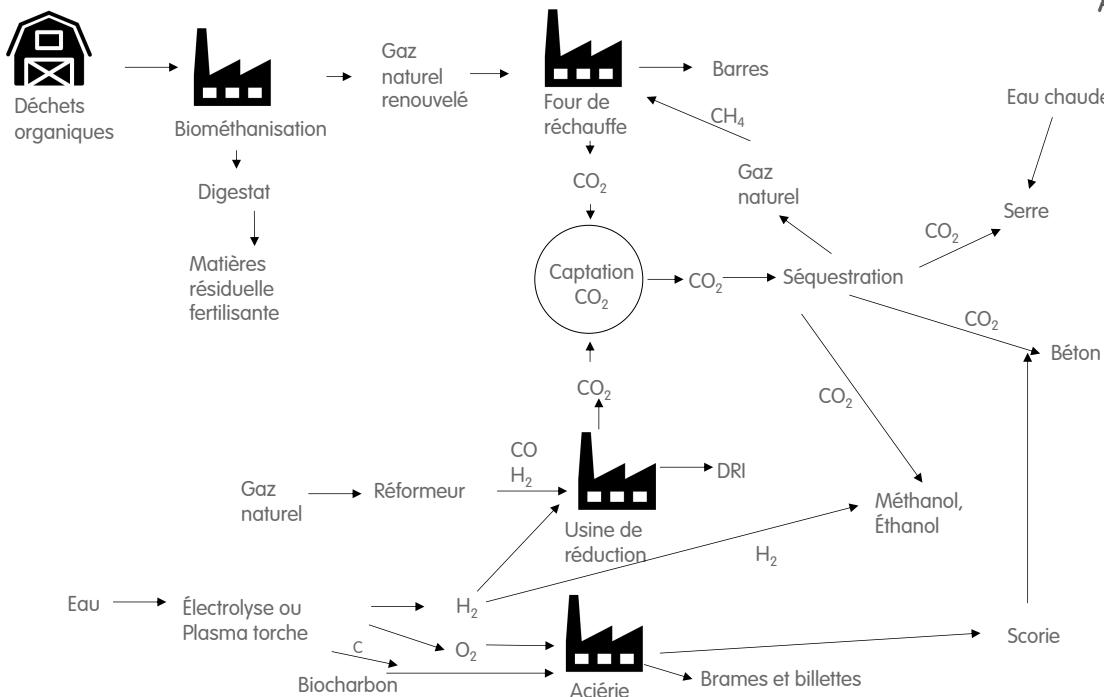


ArcelorMittal



29

Gaz à effet de serre



30

Technologies disponibles pour réduire les GES dans un horizon 5 à 15 ans

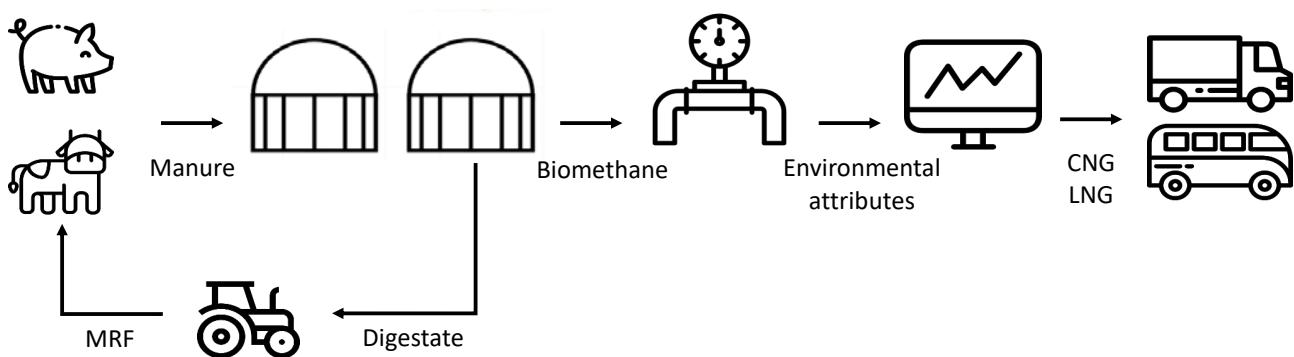
Technologies en développement	Réduction TM CO ₂ /an	Remarques
Biocharbon	10 000	Qualité, prix et disponibilité
Biométhanisation	7 000	Production de biométhane
Utilisation accrue d'hydrogène à l'usine de réduction	Jusqu'à 12 % (96 000)	Augmentation de la concentration en hydrogène de 55 % jusqu'à un maximum de 65 % dans les gaz de réduction. Source d'hydrogène non disponible.
Utilisation de l'hydrogène pure à l'usine de réduction	± 50 000	Projet pilote à Hambourg en Allemagne
Conversion d'un four de réchauffe	± 30 000	Captation du CO ₂ , puis séquestration du CO ₂ avec l'hydrogène (CO ₂ + H ₂) pour produire du gaz naturel renouvelé (CH ₄) utilisé dans le four de réchauffe
Production d'éthanol ou méthanol	± 30 000	Captation du CO ₂ puis séquestration avec de l'hydrogène
Production de bloc de béton	Faible	Technologie en développement par Carbicrete et Orbix technologie
Électrolyse du fer	± 87 %	Projet pilote en France au centre de recherche d'ArcelorMittal

Constat : technologies disponibles ne permettent pas à ArcelorMittal d'atteindre les cibles 2024-2030

31

Production de gaz naturel renouvelé

Biométhanisation



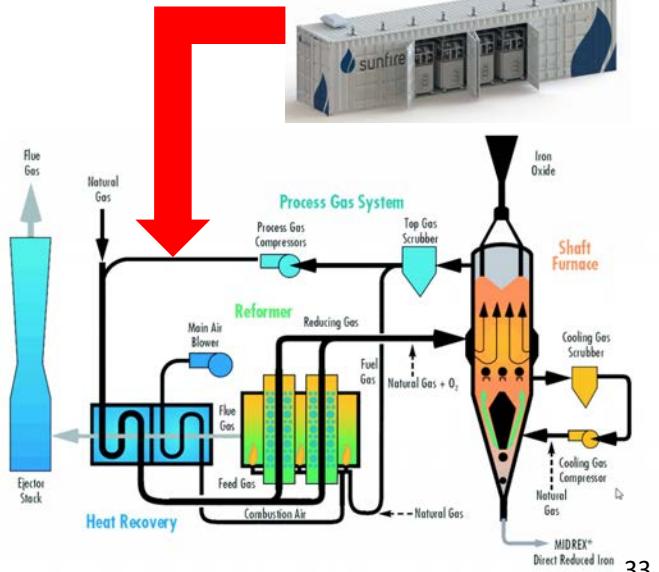
32

Utilisation de l'hydrogène à l'usine de réduction



- L'hydrogène est injecté dans les compresseurs pour remplacer un volume de gaz.
- L'hydrogène est alors réchauffé jusqu'à des températures de réduction de gaz dans les préchauffeurs et les reformateurs
- Dans ce schéma de traitement modifié, moins de CO₂ est émis dans l'atmosphère, donc moins de gaz naturel est utilisé pour générer de l'hydrogène
- Le remplacement de 10% du gaz de traitement par l'hydrogène provenant de l'électrolyse pourrait potentiellement réduire les émissions de CO₂ de 12%

Injection d'hydrogène



33

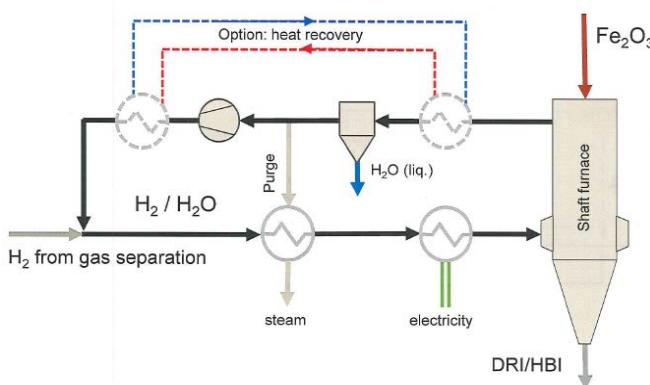
Production de DRI à partir d'hydrogène

Projet pilote mené à ArcelorMittal Hamburg : Capacité de 100KT



Hydrogen Reduction Pilot- Hamburg

© ArcelorMittal - All rights reserved for all countries
CONFIDENTIAL - Not for distribution outside of ArcelorMittal



- Réduction GES
±50 000T CO₂

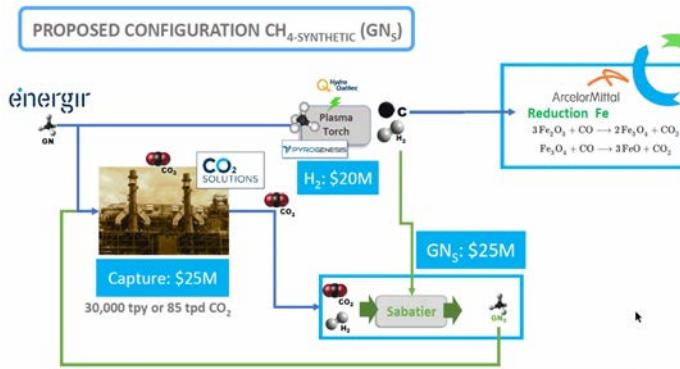
34

Captation du CO₂



- Captation du CO₂ d'un des 3 laminoirs à barres
Utilisation du gaz naturel pour produire de l'hydrogène et du noir de carbone (torche au plasma) ou production d'hydrogène par électrolyse
- Production de gaz naturel renouvelé à partir du CO₂ capté et de l'hydrogène
Réaction de Sébastier - Méthanation

Réduction GES = ± 30 000TM CO₂ éq

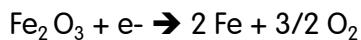


Réf.: CO₂ Solution, VCA

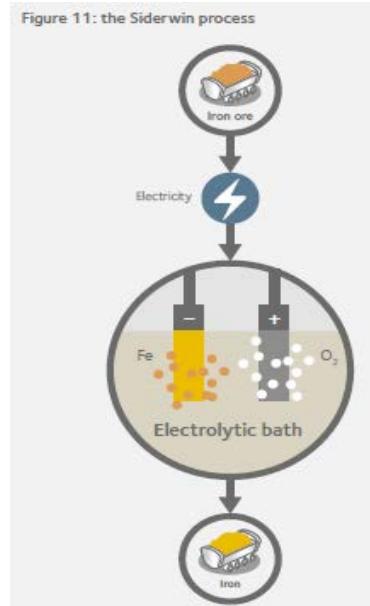
35

Production de fer à partir d'électrolyse

Projet pilote: cellule de 2.75m



- Température : ± 110 °C
- Nécessiterait moins d'énergie que la production d'hydrogène par électrolyse
- Élimine les émissions de GES
- Mais plusieurs années de développement



Réf.: AM Climate Action Report 1 May 2019

36

Point statutaire : suivi des projets



ArcelorMittal

- Rappel : 4 projets d'investissement en cours pour améliorer la performance environnementale des installations (dont 3 sont complétés)



37

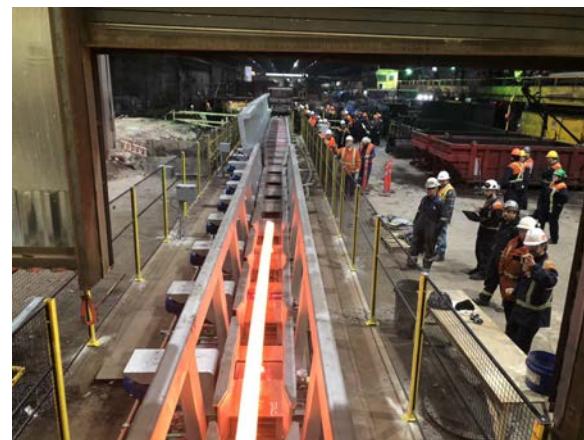
Point statutaire : suivi des projets



ArcelorMittal

Remplacement du four de réchauffe à Contrecoeur-Est

- Démarrage le 26 novembre dernier
- Projet complété en temps et selon les budgets prévus (30 M \$)

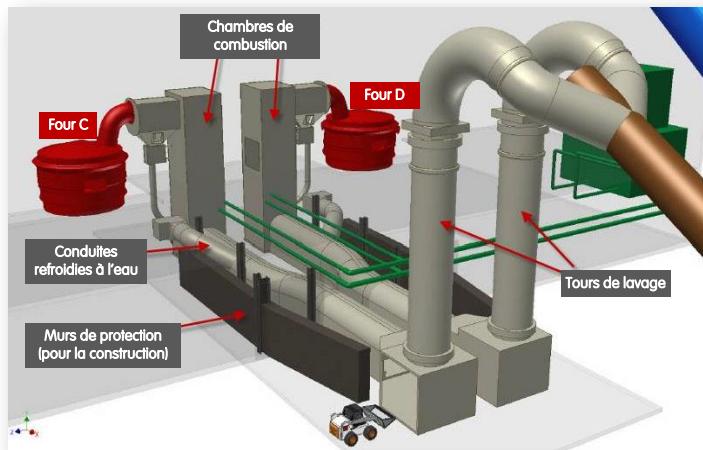


38

Point statutaire : suivi des projets



Système de gestion des poussières à Contrecoeur-Est

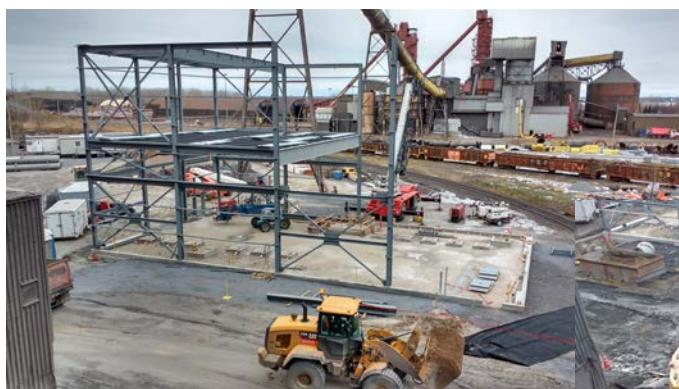


39

Point statutaire : suivi des projets



Système de gestion des poussières à Contrecoeur-Est



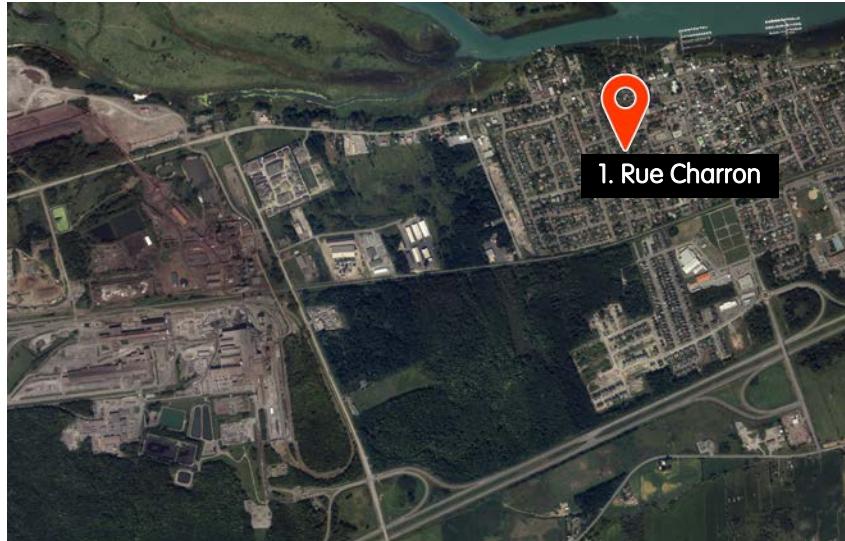
Montage de la nouvelle salle mécanique et installation de la tuyauterie souterraine entre la nouvelle salle mécanique et les chambres à combustion.

40

Suivi des plaintes



- 1 plainte* enregistrée au cours du dernier trimestre



*Plainte faite à la Ville : source de la nuisance inconnue (voir page suivante)

41

Suivi des plaintes



- 1 plainte enregistrée au cours du dernier trimestre

Date	Secteur/quartier	Nature de la plainte	Suivi réalisé
29 octobre	Rue Charron	<ul style="list-style-type: none"> • Plainte envoyée à la Ville de Contrecoeur concernant un bruit excessif en matinée entendu à partir du quartier • Demande de renseignements de la Ville à ArcelorMittal pour valider si le bruit aurait pu venir de ses installations 	<ul style="list-style-type: none"> • ArcelorMittal a répondu à la Ville qu'il n'y avait pas de travaux qui auraient pu causer un bruit exceptionnel • Demande à la citoyenne par la Ville de donner davantage de renseignements sur la nature des bruits • Aucune réponse à la Ville • La source du bruit n'ayant pu être analysée davantage, la plainte a été fermée à la Ville

42

Varia

Cohabitation résidentielle-industrielle à Contrecoeur



ArcelorMittal

43

Tour de table



ArcelorMittal

- Vos impressions sur le contenu et le déroulement de la rencontre?

45

Prochaine rencontre



- Objectif de tenir cette rencontre au printemps 2020
- Présentation thématique sur la gestion de l'eau